

Date de dépôt : 22 juin 2012

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme L ydia Schneider
Hausser : Option spécialisée musique à Voltaire**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le Collège Voltaire est à l' intersection de multiples communes du Mandement à Versoix et de la Jonction aux P âquis en passant par la Servette. Cette diversité d'élèves pr ovenant principalement de la rive droite est également présente dans celles et ceu x qui portent intérêt à l'option spécialisée (OS) musique offerte depuis de nombreuses années au Collège Voltaire.

Cette option permet bien évidemment de former, de faire de la musique dans un cadre stimulant et adapté. Chaque année, des élèves de l'OS musique choisissent de continuer une carrière musicale. Non seulement de grands musiciens sont issus de cette filière, mais le quartier est imprégné de concerts découvertes d'adolescents de la région.

Ce n'est pas le premier coup de semonce que cette OS musique reçoit, elle a déjà failli disparaître à plusieurs reprises, mais jusqu'à maintenant elle a été sauvée par des passionnés, des parents qui désirent que l'école stimule la créativité artistique et ne se limite pas à la transmission de connaissances.

Aujourd'hui encore, l'OS musique à Voltaire risque de disparaître à la rentrée 2012-2013. Si tel était le cas, seuls les élèves de la rive gauche pourraient, sans devoir s'inscrire ailleurs que dans leur collège « naturel », avoir accès à l'OS musique (Claparède et de Saussure).

Le canton n'est pas grand et si un élève désire vraiment étudier la musique, il doit s'en donner les moyens me direz-vous. Virtuellement, sur un programme de planification, cela ne pose effectivement aucun problème. La réalité est plus complexe. En terme de déplacement, la proximité de Voltaire

du point de vue modal qu'est la gare centrale de Cornavin est un atout à ne pas négliger dans la planification. De plus, les regroupements de matières dans quelques collèges seulement sont perçus par les parents comme un gymkhana induisant une compétition peu constructive, comme une limitation « forcée » à suivre certaines filières. La musique sera-t-elle plus sélective à Genève ? Enfin, ne voit-on pas ici une action qui pourrait inutilement alimenter une perception de traitement différent de la rive gauche et de la rive droite ?

Hier, une pétition lancée par l'association des élèves du Collège Voltaire a été posée auprès de Monsieur Sylvain Rudaz, directeur général du post-obligatoire, munie de plus de 3 800 signatures. Elle demande le maintien de l'OS musique au Collège Voltaire.

Ma question est la suivante :

Le Département de l'instruction public entend-il garder une section « option spécialisée musique » au collège Voltaire et, si tel n'est pas le cas, pourquoi ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La filière gymnasiale est organisée depuis 1998 selon une structure ORM (ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale) combinatoire qui permet des choix multiples. Bien qu'elle tienne compte des vœux des élèves, il faut relever que cette structure s'est aussi appuyée sur une absence historique de régionalisation. De facto, les collèges de l'ancien régime offraient tous les mêmes sections (classique, latine, moderne, scientifique, l'artistique étant plus locale en raison d'un effectif bas) et n'avaient donc pas besoin de régionaliser leur offre, puisque l'effet de masse était suffisant dans toutes les sections.

Avec l'avènement de l'ORM, les choix se sont complexifiés, et les effectifs, en fonction des options des élèves, se sont considérablement réduits dans certains domaines, déclenchant parfois des ouvertures de cours à moins de 8 élèves.

L'OS musique ne recueille pas plus d'une quarantaine d'inscriptions par année. Un si petit volume permet l'ouverture de deux classes de première année dans deux établissements. En effet, avec la baisse naturelle des effectifs (changements de choix, redoublements, réorientations, changements d'OS) au fil des années d'études, les classes de troisième et de quatrième se retrouvent régulièrement avec des effectifs de 8 élèves.

Ainsi, l'OS musique, en raison de sa spécificité et de sa faible démographie, devra être ouverte dans deux établissements, et non plus dans trois. Cette disposition permet de soutenir cette option, de garantir son existence à long terme.

Par ailleurs, comme les collèges Claparède et de Saussure recueillent des inscriptions en plus grand nombre, et que leur logistique permet un accueil plus favorable pour une telle option, ils continueront d'accueillir l'OS musique, laquelle sera fermée à Voltaire. Les élèves qui y suivent aujourd'hui cette filière pourront y achever leurs études.

Toutefois, dans le cadre de la réforme de la filière gymnasiale, un nouveau schéma permettra, dès la rentrée 2014, de repenser la répartition régionale des options dans une optique d'équilibre géographique.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER